

## Les emplois stratégiques au cœur de la métropolisation

### ► La démarche de renforcement de la coopération Clermont/Riom/Vichy

Le rayonnement et l'attractivité de l'Auvergne sont au cœur des priorités régionales. La capacité du territoire à attirer de nouvelles populations, notamment les jeunes actifs, constitue l'enjeu principal à relever pour assurer, à l'avenir, le maintien, voire l'accroissement des services nécessaires au quotidien des habitants.

Le territoire de la plaque urbaine clermontoise est identifié dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT) comme le cœur démographique auvergnat. Les quatre aires urbaines de Clermont-Ferrand, Vichy, Thiers et Issoire, avec 567 900 habitants et 252 600 emplois, cristallisent en effet la grande majorité des activités urbaines de l'Auvergne et irriguent, au quotidien, un espace aux nombreuses interdépendances en termes de déplacements, d'accessibilité, d'habitat, de développement économique, culturel ou encore universitaire.

Dans un contexte national d'accélération de la métropolisation au profit des territoires les plus dynamiques, la mobilisation des potentiels de développement de la plaque urbaine est donc un défi essentiel pour la compétitivité du territoire auvergnat.

Différentes démarches de coopération ont été initiées depuis près de 25 ans par les pouvoirs publics locaux. La réflexion stratégique, actuellement menée par les trois agglomérations de Clermont, Riom et Vichy, s'inscrit dans cette volonté de renforcer la coordination des initiatives métropolitaines. L'objectif de cette démarche, appelée à s'ouvrir aux autres agglomérations de la plaque urbaine, est double. Il s'agit d'une part, de poser les fondements et les grandes orientations pour renforcer la performance métropolitaine de la plaque urbaine et d'autre part, de définir une gouvernance pour ce nouveau territoire de projets.

Dans ce cadre, l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole et l'Insee ont souhaité s'associer pour étudier les grandes évolutions touchant les cadres des fonctions métropolitaines en lien avec le phénomène de métropolisation de la plaque urbaine clermontoise. L'analyse portera sur les aires urbaines de cet espace : Clermont-Ferrand, Vichy, Thiers et Issoire.

**L**es emplois stratégiques se sont fortement développés en Auvergne, en particulier sur la plaque urbaine clermontoise. Près de sept cadres des fonctions métropolitaines (CFM) sur dix se situent dans l'une des quatre aires de celle-ci (Clermont-Ferrand, Issoire, Thiers et Vichy). Les CFM se sont toutefois diffusés sur tout le territoire auvergnat. Cette diffusion profite notamment aux communes proches des villes-centres. Le poids des CFM est de plus en plus important sur la plaque, illustrant le phénomène de métropolisation. Depuis 1982, les CFM se sont fortement développés. Leur poids reflète le rayonnement des grandes villes. Dans l'aire clermontoise, il n'est pas au niveau de celui des 12 aires urbaines de taille métropolitaine, mais est plus élevé que dans les aires urbaines de taille équivalente. Les liens entre les aires urbaines de la plaque sont de plus en plus importants. La plaque urbaine ne présente toutefois pas encore toutes les caractéristiques d'une métropole. En effet, le territoire est peu attractif pour l'implantation des emplois stratégiques et les liens avec les plus grandes aires restent assez faibles.

► **Sandra BOUVET**, Insee  
**Jean-Michel DEMARD**, Agence Clermont Métropole

### Un des marqueurs métropolitains : les cadres des fonctions métropolitaines

Plusieurs fonctions sont caractéristiques des villes de taille importante : commerce interentreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles (voir méthodologie). Ces fonctions occupent une place prépondérante dans le processus de métropolisation. Elles sont au cœur du rayonnement des métropoles, concernant le plus souvent un territoire sensiblement plus large que celui où elles sont implantées. Le développement et la mise en réseau de l'innovation jouent, de manière déterminante, sur l'attractivité des territoires. Facteur d'ouverture, l'économie de la connaissance et de la création attire les richesses, mais aussi des populations nouvelles. Les emplois occupés par les cadres de ces fonctions métropolitaines sont aussi qualifiés d'emplois décisionnels ou stratégiques.

Si l'analyse des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) ne constitue pas

l'unique approche pour résumer la performance d'une métropole dans la durée et la globalité, elle constitue néanmoins un bon marqueur de la métropolisation et permet d'apprécier, en partie, la capacité d'innover et les dynamiques de création des territoires. ►

#### Chiffres clés de l'espace formé par les quatre aires urbaines de la plaque

- **17 940** : c'est le nombre de CFM en 2008
- **7,1 %** : c'est la part des CFM dans l'emploi total
- **+ 44,7 %** : c'est la progression des CFM entre 1999 et 2008

### Les dimensions de la métropolisation

Les principales caractéristiques de la métropolisation sont la concentration des emplois qui s'accompagne d'une diffusion des cœurs urbains vers les espaces périphériques, l'intensification des relations entre les espaces les plus densément peuplés (« îlots »), une attractivité et une connectivité accrues.

Un autre trait distinctif est une structure fonctionnelle des emplois spécifique avec notamment une surreprésentation des activités de conception-recherche. Cette métropolisation s'inscrit plus globalement dans une vision de l'économie qui place les logiques d'agglomération au cœur de la vie économique. L'agglomération entraîne l'agglomération via un effet boule-de-neige. C'est ainsi que les activités productives ont tendance à se développer là où elles sont déjà présentes. ▶

### Concentration des CFM dans les aires urbaines

Entre 1982 et 2008, les emplois stratégiques se sont concentrés dans les aires urbaines (voir méthodologie). Ainsi, en 2008, 17 940 cadres des fonctions métropolitaines travaillent dans une des quatre aires urbaines étudiées (Clermont-Ferrand, Issoire, Thiers et Vichy) soit 65 % des cadres des fonctions métropolitaines d'Auvergne contre 60 % en 1982. Cette concentration se renforce et est plus forte que celle de l'emploi total et de la population.

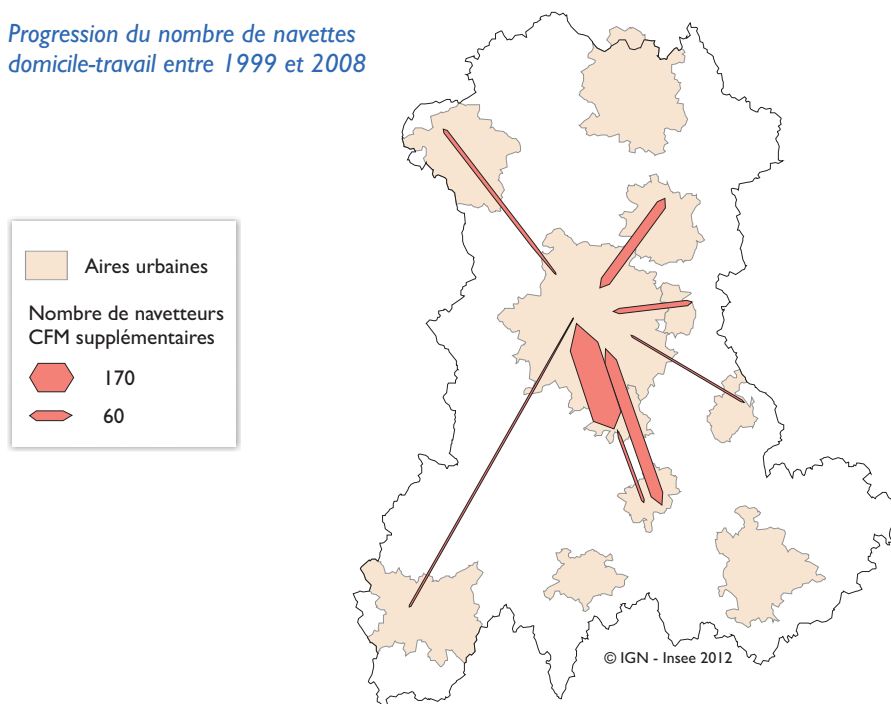
Sur la période, le poids des cadres des fonctions métropolitaines a progressé dans toutes les aires urbaines de la plaque urbaine clermontoise, sauf à Thiers où il a légèrement reculé. Cette progression s'explique par un accroissement des CFM plus rapide que celui de l'emploi total. Depuis 1982, le nombre de CFM a doublé sur l'ensemble formé par les quatre aires urbaines étudiées. L'aire urbaine d'Issoire est la plus dynamique de ce point de vue et celle de Thiers la plus en difficulté. En effet, Thiers est l'une des rares aires françaises dont le nombre de CFM a diminué sur cette période. De plus, cette baisse est plus forte que celle de l'emploi total. ▶

### Forte diffusion des emplois de CFM au sein des aires urbaines

Au sein des aires urbaines, le développement des CFM ne concerne pas que les villes-centres. En effet, leur évolution a même été plus rapide dans les communes proches des villes-centres que dans ces dernières. Ainsi 57 % des CFM de l'aire urbaine clermontoise travaillent dans la ville-centre en 2008, contre 62 % en 1982. Aubière et Cour-

### Les navettes domicile-travail de CFM de plus en plus importantes au sein de la plaque urbaine

Progression du nombre de navettes domicile-travail entre 1999 et 2008



Note de lecture : En 2008, il y a 170 navetteurs de plus entre les aires urbaines d'Issoire et de Clermont-Ferrand qu'en 1999. Les autres relations entre aires urbaines n'apparaissent pas car elles sont stables sur la période.

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008, exploitations complémentaires

non-d'Auvergne sont les communes qui ont le plus profité de ce phénomène de diffusion.

Comme dans l'aire de Clermont-Ferrand, les emplois de CFM se sont diffusés dans les communes proches des villes-centres des aires de Vichy et Thiers. Cette diffusion est plus restreinte dans l'aire d'Issoire.

Les communes multipolarisées par des grandes aires urbaines (voir méthodologie) sont celles dont la croissance des CFM est la plus importante.

La concentration des CFM dans les aires urbaines, couplée avec leur diffusion au sein de ces territoires, est donc bien un signe de métropolisation.

Même si les communes situées hors des aires urbaines ne profitent pas d'un tel dynamisme en matière d'implantation

d'emplois de CFM, elles bénéficient de l'installation résidentielle de ces cadres. Les CFM résidant dans ces territoires ont fortement augmenté entre 1982 et 2008, mais de façon plus atténuée que dans les aires urbaines auvergnates. De plus, les migrations résidentielles de CFM de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand vers le reste de l'Auvergne sont plus nombreuses que dans le sens inverse. ▶

### Intensification des relations entre les aires urbaines de la plaque urbaine clermontoise

Les trajets domicile-travail des cadres des fonctions métropolitaines au sein de l'Auvergne mettent en exergue la place centrale qu'occupe la grande aire urbaine de

### Forte concentration des CFM dans la plaque urbaine

Part des 4 aires urbaines dans l'Auvergne	1982	1999	2008
Population	40,2 %	42,8 %	43,7 %
Emploi total	43,1 %	45,4 %	47,0 %
CFM	59,8 %	62,3 %	64,5 %

Source : Insee, Recensements de la population 1982, 1999 et 2008, exploitations complémentaires

Clermont-Ferrand. Les aires de la plaque urbaine apparaissent très liées, les déplacements domicile-travail entre ces territoires étant nombreux. De plus, le volume de ces navettes s'est accru entre 1999 et 2008, notamment entre Clermont-Ferrand et les autres aires urbaines de la plaque. Ainsi, les navetteurs entre les aires urbaines de Clermont-Ferrand et d'Issoire sont deux fois plus nombreux en 2008 qu'en 1999.

Les migrations résidentielles soulignent aussi le renforcement des liens existant d'une part entre les aires urbaines d'Issoire et de Clermont-Ferrand, d'autre part entre cette dernière et celle de Vichy. Ces échanges sont plus nombreux sur la période 2003-2008 qu'entre 1990 et 1999, bien que la période la plus récente s'étale sur cinq ans contre neuf pour la précédente. Entre ces deux périodes, le nombre de migrations résidentielles entre Clermont-Ferrand et Issoire a presque triplé. Parmi les CFM installés depuis moins de cinq ans dans l'aire urbaine d'Issoire, un tiers travaillent dans l'aire urbaine clermontoise.

Ainsi la progression des navettes domicile-travail et des migrations résidentielles entre les différents « îlots » de la plaque met en évidence le processus de métropolisation à l'œuvre dans ce territoire. ▶

### Poids important des CFM à Clermont-Ferrand, plus faible dans les autres aires

Les cadres des fonctions métropolitaines sont d'autant plus présents que le degré de métropolisation est important. Ainsi, ils sont relativement plus présents dans les plus grandes aires ur-

baines que dans le reste du territoire. La grande aire urbaine de Clermont-Ferrand compte un peu moins de 200 000 emplois dont 15 650 sont des CFM, soit 8 % des emplois. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne des aires urbaines de 50 000 à 200 000 emplois, mais reste inférieur à celui des plus grandes aires urbaines (19 % à Paris, 14 % à Toulouse et Grenoble, 11 % à Montpellier). L'aire urbaine clermontoise se classe au 15<sup>e</sup> rang des aires urbaines françaises pour le nombre de cadres des fonctions métropolitaines alors qu'elle occupe le 16<sup>e</sup> rang en termes d'emplois et le 19<sup>e</sup> en termes de population.

La part des CFM est nettement plus faible dans les autres aires urbaines auvergnates. Dans celles-ci, les CFM sont moins présents que dans leurs espaces de comparaison respectifs. C'est dans l'aire urbaine de Thiers qu'ils sont relativement les moins nombreux. ▶

### Les CFM en forte hausse dans les aires urbaines issouiriennes et clermontoise

Entre 1982 et 2008, les emplois stratégiques de l'aire urbaine clermontoise se sont un peu plus développés que dans l'ensemble de comparaison. Toutefois cette hausse est plus faible que dans les aires urbaines les plus importantes. C'est entre 1999 et 2008 que la croissance des cadres des fonctions métropolitaines est la plus forte dans l'aire urbaine clermontoise.

Sur cette période, le nombre de CFM s'est accru plus fortement dans l'aire

urbaine de Clermont-Ferrand que dans l'ensemble des aires urbaines de taille comparable (+ 48,2 % contre + 40,5 %). La fonction conception-recherche est celle qui contribue le plus à cet écart. En effet, cette fonction est nettement plus dynamique dans l'aire urbaine clermontoise que dans l'espace de référence (+ 56 % contre + 33 %). L'effet de la fonction recherche est d'autant plus fort qu'elle est très présente sur le territoire clermontois. Son poids tend ainsi à rejoindre celui des aires urbaines de plus de 200 000 emplois.

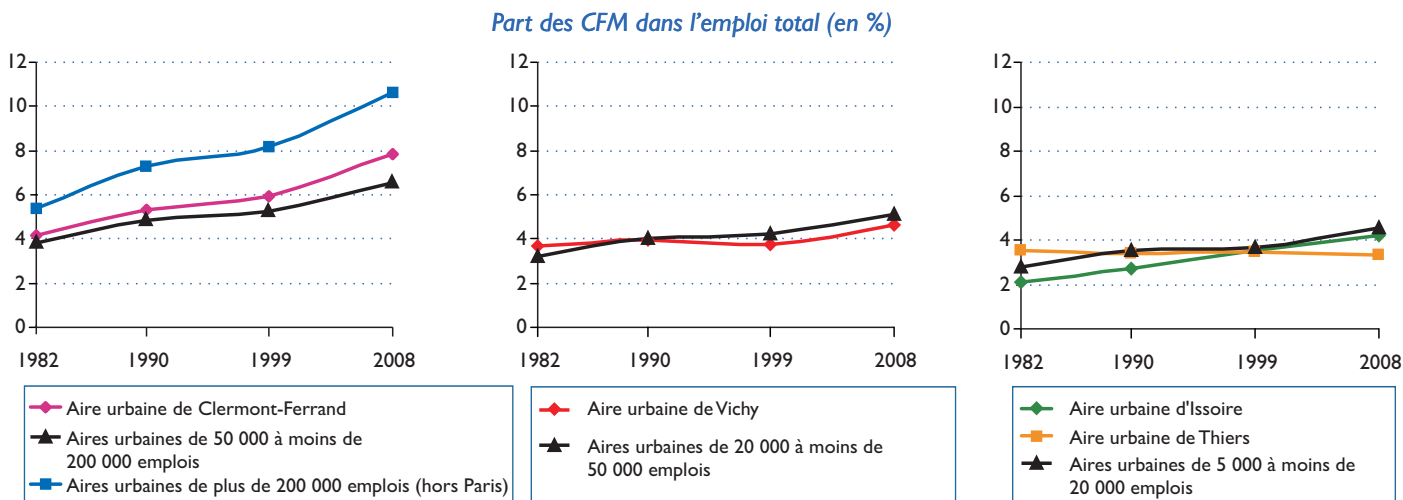
Grâce à des progressions plus marquées que dans l'ensemble de comparaison, les fonctions commerce interentreprises et gestion expliquent aussi la dynamique des CFM clermontois. De plus, la fonction gestion est celle qui emploie le plus grand nombre de CFM (39 % de l'aire urbaine clermontoise en 2008). En revanche, la fonction prestations intellectuelles s'est moins développée sur le territoire clermontois.

Entre 1999 et 2008, le nombre de CFM a progressé de 29 % dans l'aire urbaine de Vichy et de 35 % dans celle d'Issoire. En revanche, il s'est réduit de 5 % dans l'aire urbaine de Thiers. ▶

### La forte présence de la conception-recherche : un atout pour l'aire urbaine de Clermont-Ferrand

La part de la fonction conception-recherche place Clermont-Ferrand au 14<sup>e</sup> rang des aires urbaines et au 5<sup>e</sup> rang des aires de taille comparable.

### ▶▶ Diminution du poids des CFM à Thiers, augmentation ailleurs



Source : Insee, Recensements de la population 1982 à 2008, exploitations complémentaires

Une fonction conception-recherche importante est un facteur d'attractivité pour les entreprises, qui cherchent à profiter des externalités positives générées par la forte concentration des activités de recherche. Ces dernières bénéficient de la présence de grandes écoles et d'industries de pointe. L'implantation d'un centre de recherche de Michelin à Clermont-Ferrand (plus du quart des cadres conception-recherche de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand), du centre de recherche MSD-Chibret (centre de production et de recherche médicamenteuse) à Riom et de Limagrain au Biopôle joue en faveur d'une fonction conception-recherche développée. La structure par profession montre ainsi que les « ingénieurs et cadres d'études, recherche et développement des industries de transformation » sont particulièrement surreprésentés.

De plus, grâce notamment à l'implantation du Centre de recherche Clermont-Ferrand-Theix de l'INRA, les

chercheurs de la recherche publique sont proportionnellement plus nombreux que dans les aires de taille comparable ou dans les plus grandes aires urbaines.

Une présence conjointe de la recherche privée et publique représente un atout. En effet, les activités de recherche ne bénéficient pas à leurs seuls financeurs et une collaboration public/privé améliore l'efficacité de la recherche. ▶

### Une conception-recherche développée à Issoire, en retrait à Vichy

Le profil général de l'aire urbaine de Thiers se rapproche de celui des aires urbaines comparables avec néanmoins des tendances défavorables qui risquent d'aboutir à terme à un décrochage si celles-ci se poursuivent. Le tissu économique thiernois, très tourné sur des industries traditionnelles, explique ce risque avec des fonctions plus orientées sur l'achat/opérationnel (commerce in-

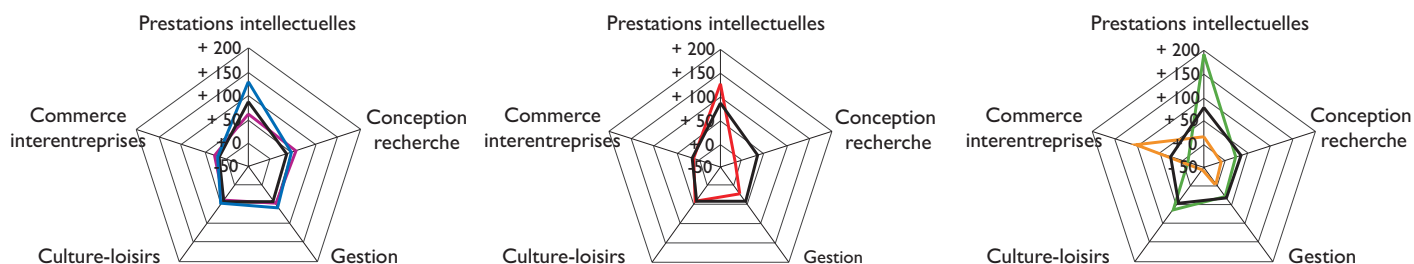
terentreprises) que sur la conception-recherche.

L'aire urbaine d'Issoire présente une fonction conception-recherche développée. Elle affiche en outre un réel dynamisme au niveau des prestations intellectuelles, marquées par une évolution supérieure à la moyenne des aires urbaines équivalentes. Son tissu industriel, plus concentré et avec de grands groupes spécialisés (Valéo, Constellium, Aubert et Duval), implique une montée en charge des services aux entreprises et des fonctions tertiaires associées.

L'aire urbaine de Vichy se caractérise par un bon positionnement sur l'ensemble des fonctions à l'exception de la conception-recherche. En effet, le territoire bénéficie d'implantations de grands groupes nationaux (L'Oréal, par exemple) plus axés sur la production que sur des activités de R&D. L'évolution sur la période 1999-2008 confirme ce déficit et témoigne en revanche d'un développement des fonctions de prestations intellectuelles. ▶

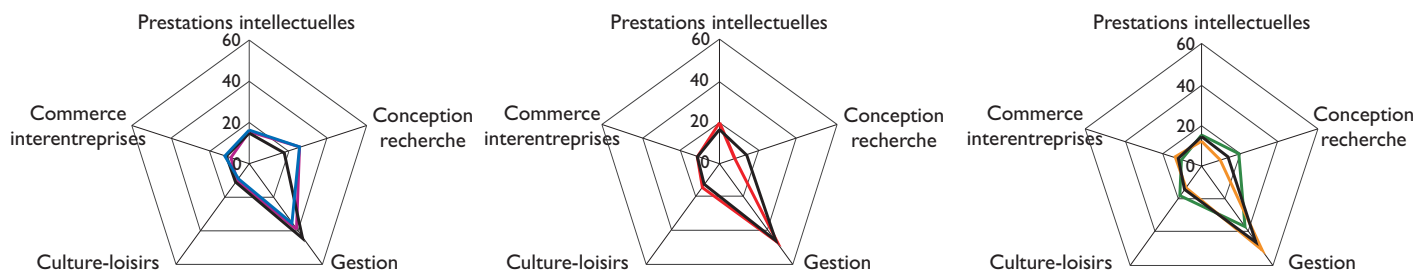
### ▶ Forte progression des CFM dans les aires urbaines de Clermont-Ferrand et Issoire sur la période 1999-2008

Évolution en %



### ▶ Plus de conception-recherche dans les aires urbaines de Clermont-Ferrand et Issoire

Répartition des CFM selon leur fonction (en %)



— Aire urbaine de Clermont-Ferrand  
— Aires urbaines de 50 000 à moins de 200 000 emplois  
— Aires urbaines de plus de 200 000 emplois (hors Paris)

— Aire urbaine de Vichy  
— Aires urbaines de 20 000 à moins de 50 000 emplois

— Aire urbaine d'Issoire  
— Aire urbaine de Thiers  
— Aires urbaines de 5 000 à moins de 20 000 emplois

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008, exploitations complémentaires

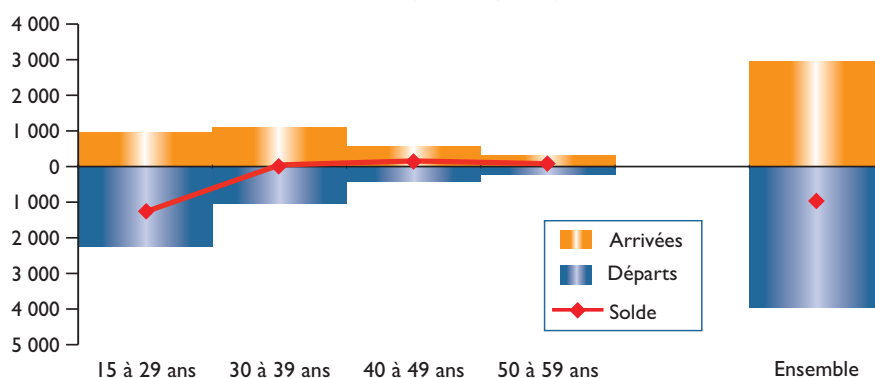
## Une offre universitaire importante mais des premiers emplois de CFM en dehors de l'aire clermontoise

La capacité à attirer les cadres est un enjeu important pour le développement du territoire et constitue une dimension importante de la métropolisation. Entre 2003 et 2008, les CFM sont moins nombreux à être venus s'installer dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand qu'à en être partis. À l'inverse, sur l'ensemble de la population, l'aire urbaine clermontoise attire plus d'habitants qu'elle n'en laisse partir, notamment des jeunes de 18 à 24 ans qui viennent faire leurs études à Clermont-Ferrand. En revanche, l'aire urbaine clermontoise présente un déficit migratoire pour les 25-34 ans.

Le déficit migratoire pour les CFM est principalement dû aux jeunes actifs ayant un emploi. En effet, le solde migratoire est nettement déficitaire pour les moins de 30 ans alors qu'il est en léger excédent pour les autres tranches d'âge. L'importance du réseau de formation supérieure clermontois explique cette caractéristique : Clermont-Ferrand est ainsi une ville attractive pour les jeunes désirant obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Cependant, le nombre d'emplois stratégiques offerts par l'aire urbaine ne permettant pas d'absorber tous ces jeunes cadres, une partie d'entre eux trouvent un emploi dans les aires urbaines de plus grande taille, telles que Paris ou Lyon. Le nombre de CFM dans l'aire urbaine clermontoise augmente sur la période

### » Déficit migratoire important pour les jeunes CFM

Aire urbaine de Clermont-Ferrand : migrations par âge des CFM entre 2003 et 2008



Note de lecture : Entre 2003 et 2008, 2 960 CFM sont venus habiter dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, 3 950 l'ont quittée, soit un déficit migratoire de 990.

Source : Insee, Recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

### Intensification des navettes entre les EPCI de la plaque urbaine

Clermont Communauté regroupe le plus grand nombre de cadres des fonctions métropolitaines en 2008. C'est aussi dans cet EPCI que le poids des CFM est le plus important. C'est sur les territoires de Riom Communauté et de Clermont Communauté que la progression est la plus forte.

La progression des CFM sur le territoire de Riom Communauté peut s'expliquer par le phénomène de diffusion des CFM depuis la ville-centre de Clermont-Ferrand et par une connectivité grandissante entre ces deux territoires. Le nombre de CFM de Thiers Communauté a diminué (-15 %) et de façon plus importante que l'emploi total (-7 %), ce qui explique le recul du poids des CFM sur la période.

Le profil des CFM de Vichy Val d'Allier semble complémentaire à celui des autres EPCI de la plaque urbaine. En effet, les fonctions culture-loisirs, gestion et commerce interentreprises y sont plus présentes que dans les autres EPCI.

Les navettes domicile-travail des CFM entre les EPCI des aires urbaines étudiées sont nombreuses. Elles ont fortement augmenté au sein de l'aire clermontoise, en particulier entre Clermont Communauté et les EPCI de la moitié est de l'aire urbaine, plus particulièrement Riom Communauté. Elles sont cependant en légère diminution entre Clermont Communauté et les EPCI de l'ouest de l'aire urbaine les plus éloignés de la ville-centre.

### Les CFM dans les EPCI de la plaque urbaine

EPCI	Nombre de CFM en 2008	Taux d'évolution des CFM 1982-2008	Poids des CFM dans l'emploi total		Poids des CFM de l'EPCI au sein de son aire urbaine en 2008
			1982	2008	
Clermont Communauté	13 520	+ 119,2 %	4,5 %	8,7 %	86,3 %
Vichy Val d'Allier	1 410	+ 26,8 %	3,8 %	4,7 %	98,4 %
Riom Communauté	930	+ 157,0 %	3,6 %	6,7 %	5,9 %
Issoire Communauté	480	+ 114,6 %	2,2 %	4,1 %	86,8 %
Thiers Communauté	250	- 17,8 %	3,6 %	3,2 %	84,3 %

Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2008, exploitations complémentaires

récente en dépit de ce solde migratoire déficitaire. Cette évolution, paradoxale en apparence, s'explique principalement par une population active de plus en plus nombreuse et de plus en plus qualifiée. Cette qualification accrue de la main-d'œuvre demandée par les entreprises est assurée à la fois par la formation initiale (grâce à un niveau d'études qui a fortement augmenté) et par la promotion interne.

Le manque d'attractivité de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand pour les CFM et en particulier pour les moins de 30 ans n'est toutefois pas propre à ce territoire. C'est en effet le cas de nombreuses aires urbaines proposant une offre universitaire importante et attirant des étudiants extérieurs à leur territoire. Même l'aire urbaine de Montpellier, qui profite pourtant d'un avantage héliotropique, présente un fort déficit migratoire des cadres des fonctions métropolitaines de moins de 30 ans. Ce déficit n'est pas compensé dans l'aire clermontoise par l'excédent migratoire auprès des plus âgés.

Globalement, le territoire clermontois est déficitaire avec toutes les aires urbaines de taille métropolitaine (voir méthodologie), en particulier avec celles de Paris, Lyon et Grenoble. ▶

### Faible connectivité de la plaque urbaine clermontoise

L'intensité des migrations résidentielles (migrations rapportées aux stocks de CFM des aires urbaines de départ et d'arrivée) met en évidence la force des

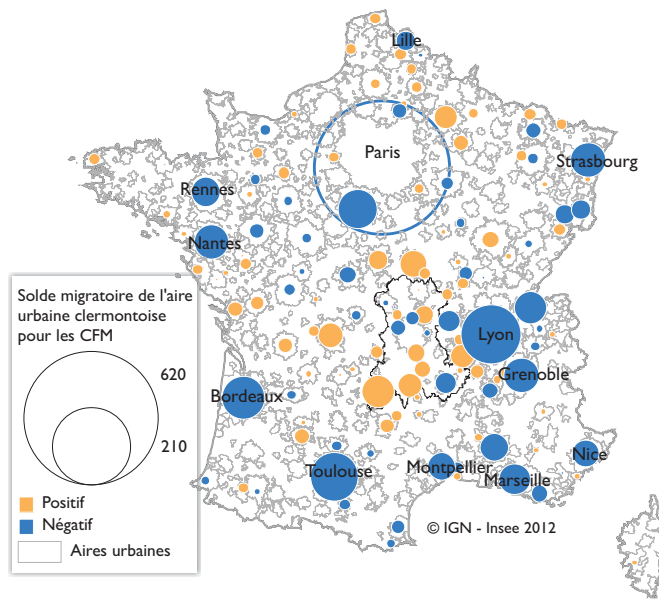
relations que peuvent entretenir les aires urbaines de taille métropolitaine avec les autres aires. De ce point de vue, la connectivité de Clermont-Ferrand semble nettement plus faible que celle des aires de taille métropolitaine. Toute-

fois, l'aire clermontoise affiche des liens privilégiés avec la métropole lyonnaise. De même, les navettes domicile-travail avec d'autres grandes aires urbaines sont, de façon relative, nettement moins importantes pour Clermont-Ferrand

que pour les aires de plus grande taille. En ce qui concerne la capitale auvergnate, seules ressortent les navettes avec les aires urbaines de la région et Paris. La connectivité de Clermont-Ferrand reste donc limitée. ▶

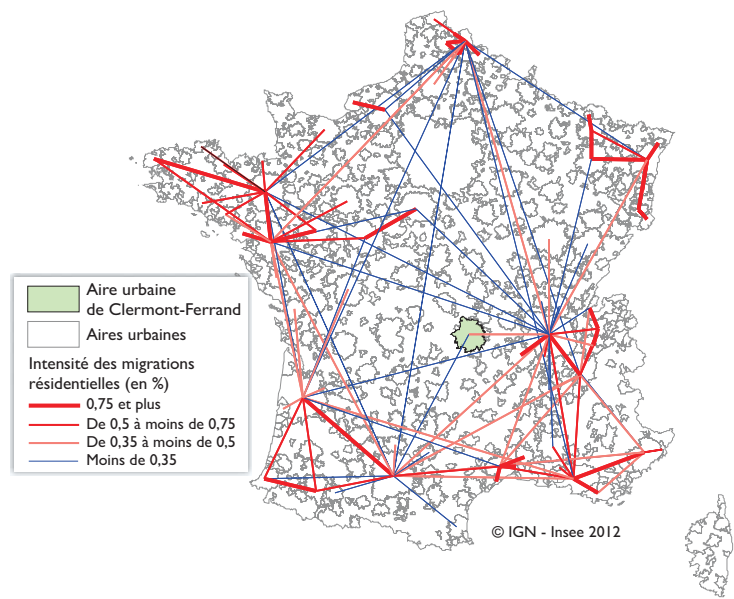
### ► Aire urbaine de Clermont-Ferrand : une attractivité et une connectivité limitées

Solde migratoire de CFM de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand avec les autres aires urbaines françaises entre 2003 et 2008



Note de lecture : Le déficit migratoire de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand avec celle de Paris est de 620 CFM.

Intensité des migrations résidentielles de CFM entre 2003 et 2008



Note de lecture : Les migrations de CFM entre les aires urbaines de Clermont-Ferrand et de Lyon sur la période 2003-2008 représentent 0,46 % des CFM de ces deux aires. Seules les migrations hors Paris et supérieures à 200 CFM ont été représentées.

Source : Insee, Recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

## ► Méthodologie

Une aire urbaine est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Les « communes multipolarisées des grandes aires urbaines » sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Cinq fonctions sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines et sont de ce fait dites « métropolitaines » :

- **Conception-recherche** : professions de la conception, de la recherche, de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires (chercheurs de la recherche publique, ingénieurs développement en informatique...);
- **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise (avocats, architectes libéraux, juristes...);

- **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance (hors cadres de la fonction publique);
- **Commerce interentreprises** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises (ingénieurs et cadres technico-commerciaux, ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels, grossistes...);
- **Culture-loisirs** : professions de la culture et des loisirs (journalistes, artistes, scénaristes, bibliothécaires...).

**Les cadres des fonctions métropolitaines sont les cadres et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus de ces cinq fonctions.**

Douze aires urbaines de taille métropolitaine ont été identifiées dans la publication « Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines » (Insee Première n° 1333, janvier 2011). Il s'agit de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier. Cette définition diffère des notions de métropole et de pôle métropolitain telles que définies par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010.